

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 04 juin 2024

Référence
2024_032

Objet de la délibération
Délibération portant sur la décision modificative du budget annexe eau et assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Date de la convocation
28 mai 2024

Date d'affichage
07 juin 2024

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 07 juin 2024

Et

Publication ou notification du : 07 juin 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène (arrivée à 21h), M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme FINET Hélène), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à M. NESME Emmanuel), Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Délibération portant sur la décision modificative du budget annexe eau et assainissement

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024_017 du conseil municipal en date du 02 avril 2024 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget eau et assainissement ;

Le maire indique qu'il est proposé de délibérer une décision modificative du budget eau et assainissement à la suite d'une demande de remboursement d'un trop perçu de subvention par l'agence de l'eau dans le cadre du changement des compteurs en 2020 :

- augmentation du crédit du chapitre 13 pour le compte 131/opération 1002 : + 3 975,00 €
- baisse du crédit du chapitre 23 pour le compte 2315 /opération 1002 : - 3 975,00 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER les décisions modificatives du budget annexe eau et assainissement

Investissement dépenses :

- chapitre 13 pour le compte 131 : + 3 975 €
- chapitre 23 pour le compte 2315 : - 3 975 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

